

Soutiens à l'innovation dans le secteur forestier en Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

1. Le FEADER

2. Dispositif Forêt-Bois

3. Dispositifs innovation

1. Le FEADER

Type d'opérations 01.10 : Actions de formation et d'acquisition de compétences

Dispositif :

- Soutien aux « actions de formation et d'acquisition de compétences ».
- Ouvert sur le PDR Auvergne et le PDR Rhône-Alpes et nouvel appel à projets pour 2018.
- Financement public = 100% mais pas de contrepartie du Conseil régional actuellement.

Bénéficiaires :

- Les organismes de formation professionnelle continue publics ou privés, déclarés auprès du ministère en charge de la formation professionnelle (DIRECCTE), conformément à la réglementation française.
- Les organismes collecteurs agréés par l'Etat pour la collecte et la gestion des fonds d'assurance formation [OPCA/FAF].

Thématiques :

- Formation à des pratiques culturelles innovantes et/ou durables (ex : l'agroforesterie, les services écosystémiques...).
- Formation à la mise en œuvre de projets intégrant des critères de durabilité (ex : AB, autonomie alimentaire sur l'exploitation ou le territoire, pratiques agricoles et forestières innovantes...).

1. Le FEADER

Type d'opérations 01.20 : Actions d'information et de démonstration

Dispositif :

- Ciblé sur la diffusion de connaissances scientifiques et le soutien à des manifestations de diffusion de connaissances (ex. tech&bio).
- Volonté de mise en œuvre harmonisée Auvergne-Rhône-Alpes.
- Ouvert en Rhône-Alpes en 2015 et 2016. Pas d'ouverture en Auvergne.
- Taux d'aide publique de 100%.
- Nouvel appel à projets en préparation pour 2018.

Bénéficiaires :

- Les établissements publics (dont les organismes consulaires) et les collectivités.
- Les associations et autres organismes privés intervenant dans le champ de l'information, de la diffusion et du transfert des connaissances scientifiques et techniques, et de l'innovation.

Exemple de thématiques :

- Le développement de la production forestière
- L'adaptation au changement climatique.



1. Le FEADER

Type d'opérations 16.1 : Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)

Dispositif :

- Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et de la forêt.
- Lancé en 2015 et 2016 dans les deux ex-régions.
- Probablement un nouvel appel à projets pour 2019 uniformisé sur Auvergne-Rhône-Alpes (quand les dossiers actuels seront soldés).

Bénéficiaires :

- Organismes de recherche et d'enseignement supérieur français impliqués dans la mise en œuvre du projet.
- Acteurs régionaux et instituts techniques impliqués significativement dans la mise en œuvre du projet.

Thématiques :

- L'innovation : caractère innovant du projet, capacité du projet à répondre à un besoin exprimé par les acteurs du secteur concerné ; impact attendu en terme de gain économique, social et environnemental.
- La coopération : pluralité des acteurs impliqués dans la coopération pour stimuler l'innovation, efficacité supposée du groupe opérationnel.

1. Le FEADER

Quelques éléments

TO 16.20 / 16.2 – Coopération pour de nouveaux produits, procédés, pratiques et technologies :

- Ouvert en 2015 en Auvergne / Pas d'ouverture en Rhône-Alpes.
- Mesure qui devrait être fermée pour réorientation vers TO 16.10/16.1.

Volet « Changement climatique » dans les LEADER en ex-Rhône-Alpes

- Beaujolais Vert : créer des parcelles sylvicoles tests/vitrines d'expérimentations face au changement climatique.
- Ardèche Verte : expérimenter de nouvelles essences pour une adaptation au changement climatique.
- Tarentaise : mener une expertise sur l'accroissement et l'évolution des peuplements forestiers en Tarentaise.
- Chablais : mener des études, sensibilisation, communication, travaux, aménagements, zones test par rapport à des pratiques forestières, formation.

Question des paiements :

- Déploiement des outils en cours.
- Pour la mesure 16.10 RHA : les formulaires ont été fournis.
- Pour les mesures du PDR Auvergne, ils devraient parvenir rapidement.
- Paiement au second semestre 2018.

1. Le FEADER

2. Dispositif Forêt-Bois

3. Dispositifs innovation

2. Dispositif Forêt-Bois

Aide au développement de l'innovation

Dispositif :

- Accompagner la filière et notamment ses entreprises dans la mise en place de démarches individuelles ou collectives d'innovation.
- Soutenir des investissements destinés à mettre en place de nouveaux produits et/ou process au sein des entreprises régionales.

Bénéficiaires :

- Entreprises de la filière forêt-bois.
- Ensemble des structures publiques ou privées pouvant être impliquées dans des démarches collectives et/ou innovantes.

Soutien :

- Investissements permettant de développer de nouveaux produits ou services inexistantes en région et les études qui y sont liées.
- Investissements innovants destinés à la mobilisation, transformation ou valorisation et commercialisation du bois local.

1. Le FEADER

2. Dispositif Forêt-Bois

3. Dispositifs innovation

3. Dispositifs innovation

FIRA-INNOV'R : Soutien aux projets de R&D éco-innovants

Encourager et accompagner les entreprises dans leurs projets de recherche et développement éco-innovants. Avance récupérable jusqu'à 60% des dépenses éligibles.

JEREMIE INNOVATION 2 (territoire ex-Auvergne)

Financer les fonds propres des start-ups et PME sur tous les secteurs d'activité, pour tous types de projets et tous types d'innovation.

Programme Investissement d'avenir (PIA)

Dispositif Etat/Région : avance remboursable pour aider les entreprises ayant des projets innovants.

Appel à projets Innovation et expérimentations territoriales

Le projet doit être porté par un ensemble d'acteurs privés et/ou publics (grandes entreprises, petites et moyennes entreprises, start up, pôles de compétitivités, centres de recherche, collectivités...) connectés pour faire émerger des projets en développant des méthodologies, des technologies, des solutions industrielles et des services ambitieux, innovants et durables dans le domaine de l'énergie.



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Lyon**

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Cedex 2

Tél. 04 26 73 40 00 **Fax.** 04 26 73 42 18

**Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes /
Clermont-Ferrand**

59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2

Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.eu

